

N° 6915⁹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2016-2017

PROJET DE LOI

**concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents
majeurs impliquant des substances dangereuses et
portant modification de la loi modifiée du 10 juin 1999
relative aux établissements classés**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ÉTAT**

(7.4.2017)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'État, du 24 mars 2017 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents
majeurs impliquant des substances dangereuses et
portant modification de la loi modifiée du 10 juin 1999
relative aux établissements classés**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 23 mars 2017 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 3 mai 2016, 29 novembre 2016 et 28 février 2017;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 7 avril 2017.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Georges WIVENES

